
BAPE-3.1

Référence:

3. La qualité de l'air

Demande ou Question:

- 3.1 Dans la deuxième série de réponses aux questions et commentaires du MDDEP, à la question QC2-10, pouvez-vous établir clairement la signification des en-têtes de colonne « Limites du RQA », « Bruit de fond » et « Ambient MDDEP » ?

Réponse:

Voici la signification des en-têtes demandés :

Limites du RQA : Concentrations maximales admissibles (« normes ») telles que définies à l'article 6 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (RQA) ou lorsqu'il y a pas de norme dans le RQA, critères provenant du site internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm>).

Bruit de fond : Concentrations actuelles dans l'air telles que présentées dans le Projet de règlement sur l'assainissement de l'air (annexe K, colonne 2).

Ambiant MDDEP : Concentrations actuelles dans l'air telles qu'estimées par le MDDEP et transmises à Énergie Cacouna le 3 novembre 2005.